

14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 4908 | De M. Philippe Meunier (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > sécurité sociale | Tête d'analyse > caisse primaire d'assurance maladie | Analyse > absentéisme. |
| Question publiée au JO le : 18/09/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 25/12/2012 Date de renouvellement : 02/04/2013 Date de renouvellement : 09/07/2013 Date de renouvellement : 15/10/2013 Date de renouvellement : 21/01/2014 Date de renouvellement : 29/04/2014 Date de renouvellement : 05/08/2014 Date de renouvellement : 11/11/2014 Date de renouvellement : 17/02/2015 Date de renouvellement : 26/05/2015 Date de renouvellement : 01/09/2015 Date de renouvellement : 08/12/2015 Date de renouvellement : 15/03/2016 Date de renouvellement : 21/06/2016 Date de renouvellement : 27/09/2016 Date de renouvellement : 03/01/2017 Date de renouvellement : 11/04/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le rapport 2010 de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale et plus précisément sur la partie concernant l'absentéisme maladie dans les organismes de sécurité sociale. En effet, la Cour des Comptes met en évidence les problèmes concernant le contrôle de l'absentéisme tant en ce qui concerne le manque que l'insuffisance de données statistiques en la matière. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour améliorer le suivi de l'absentéisme maladie du personnel de la sécurité sociale.